



# Colinéo

## Association pour la Protection et l'Éducation à l'Environnement

Régie par la loi de 1901 J.O 21-08-1973  
Agréée « protection de l'environnement » (cadre départemental - art. L 141-1 du Code de l'Environnement)  
Agréée au titre :  
de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
de l'Éducation Nationale



Marseille, le 4 avril 2022

**Jean-Philippe d'ISSERNIO**  
Directeur de la DDTM 13  
16, rue Antoine Zattara  
13332 Marseille Cedex 3

**Objet** : Demande de dérogation pour la capture de l'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) dans le département des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des études naturalistes que nous menons sur l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'association Colinéo, que je représente, souhaiterait capturer des Hémidactyles verruqueux dans le cadre d'une étude ciblée sur cette espèce. Cette étude se déroule sur le Conservatoire des restanques (1, chemin des grives 13013 Marseille), site géré par l'association Colinéo, ainsi que sur la Zone Spéciale de Conservation FR9301603 « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban ».

Veillez trouver joint le cerfa n°13616\*01 correspondant à la demande de dérogation de capture ou d'enlèvement d'espèces protégées ainsi qu'une note d'accompagnement complétant ce cerfa.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente,

Monique BERCET